

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2013 À 18 HEURES 30

N° 5 - 169 / 2013 : CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE COMMUNICATION

L'An Deux Mille Treize, le 3 décembre 2013

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 3 décembre 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Claude JULIEN, Claude COSTES, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs Michel FRANQUES, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs Gérard FABRE, Jean-Michel DOUREL, Alain LONG, Max CHAIZE, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Jean-Michel BOUAT, Alain ALABERT, Patrick GARNIER, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Christian CHAMAYOU, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 35

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 2013

N° 5 – 169 / 2013 : CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE COMMUNICATION

Pilote –Ressources Humaines

Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur

Dans le cadre de la mise en œuvre des missions de communication de la communauté d'agglomération de l'albigeois, il convient de créer un poste de chargé de communication qui sera plus particulièrement chargé de :

- Contribuer à la conception des publications institutionnelles et des différents supports thématiques,
- Relayer l'information auprès des différents médias
- Assurer les relations presse écrite, audio-visuelle
- Concevoir les communiqués de presse et les dossiers de presse.
- Accompagner l'organisation des manifestations (inaugurations, salons, cérémonies des vœux, etc.)
- Assurer la mise à jour et le suivi de l'information sur le site Internet de l'institution.

Compte-tenu des compétences nécessaires exigées pour assurer le pilotage et la coordination de ces activités, considérant la spécificité de cet emploi, la technicité particulière requise et les qualifications exigées,

Il est proposé au Conseil Communautaire la création d'un poste de chargé de communication contractuel à temps complet, dans le cadre des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3 - 1°.

Compte tenu de la nature des fonctions et des missions qui seront confiées à la personne recrutée, je vous propose de fixer la rémunération de cet emploi par référence au 6^{ème} échelon du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe et de prévoir le régime indemnitaire correspondant à ce niveau de responsabilité.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE DE CRÉER un poste de charge de communication, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

FIXE la rémunération de cet emploi par référence au 6^e échelon du grade de rédacteur principal de 2^e classe et de lui attribuer le régime indemnitaire correspondant à ce niveau de responsabilité.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 3 décembre 2013,

Le Président

